

SEANCE DU 25 JUILLET 2008

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, Michel VEUNAC, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mme BISAUTA, MM. BRISSON, GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO, Mmes CONTRAIRES, GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes GETTEN-PORCHÉ, CASTEL, M. LACASSAGNE, Mme LANNEVERE, MM. DOMÈGE, CAZAUX, CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. LABAYLE, MONDORGE, Vice-Présidents ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE, M. LAFITE, Conseillers Titulaires ; Mme PRADIER, M. POUEYTS, Mme DURRUTY, M. LIÉNARD, Conseiller Suppléants.

PROCURATIONS : M. LABAYLE à M. GRENET ; M. MONDORGE à M. CAZAUX ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à Mme GETTEN-PORCHÉ ; M. LAFITE à Mme LANNEVERE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 25 - URBANISME - BAYONNE.  
PREEMPTION PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DU PAYS BASQUE (E.P.F.L.) DE LA PROPRIETE LAVERSANNE - SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PORTAGE FONCIER.

Monsieur ETCHEGARAY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Communauté d'Agglomération a adhéré à l'Etablissement Public Foncier Local du Pays Basque et a approuvé ses statuts par délibération en date du 20 décembre 2005.

Le règlement intérieur fixe les modalités d'intervention de l'E.P.F.L. pour les acquisitions et cessions d'immeubles, mais oblige également la collectivité à signer une convention de portage garantissant le rachat du bien acquis dans un délai défini, soit par elle-même, soit par un organisme désigné par ses soins.

La Communauté d'Agglomération a délégué son droit de préemption à l'E.P.F.L. en date du 13 février 2007, à l'occasion de la vente par les conjoints LAVERSANNE de terrains nus d'une superficie de 24 333 m<sup>2</sup>, situés quartier Saint-Etienne à Bayonne, au motif de réaliser une zone d'activités.

L'E.P.F.L. a exercé son droit de préemption, et a signé l'acte d'achat du bien en date du 26 février 2008 au prix de 420 000 € plus 30 000 € de frais d'agence.

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.*

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le

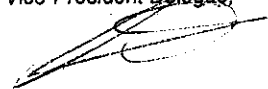
28 JUIL. 2008

Affiché le

28 JUIL. 2008



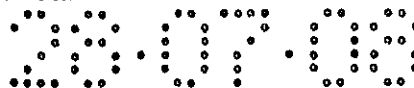
P/Le Président,  
Le Vice-Président Délégué,



Pierre GRENADE

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'E.P.F.L. et notamment les articles 1-2 et 3 et 4 ;

Le Conseil Communautaire est invité à :



- accepter les modalités de portage de l'acquisition de la propriété « Laversanne », située quartier Saint-Etienne à Bayonne, réalisée par l'E.P.F.L. en date du 26 février 2008 à la demande de la Communauté d'Agglomération, telles que définies dans la convention ci-annexée ;
- autoriser Monsieur le Président à signer la dite convention et tous actes nécessaires à son application.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ